

MAIRIE
DE
REPLONGES



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT 2017

Sommaire : Le cadre général du budget

I. Le Budget Principal

- a. Section de fonctionnement*
- b. Fiscalité*
- c. Section d'investissement*
- d. Les données synthétiques du budget*

II. Le Budget Assainissement

- a. Section de fonctionnement*
- b. Section d'investissement*

Sommaire : Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2017 du budget principal et du budget annexe assainissement.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

I. Le Budget Principal

Le budget 2017 a été voté le 07 avril 2017 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil municipal du 17 février 2017.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès des différents financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de personnel; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à investir pour l'avenir.

a. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 2 030 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel, inscrites au chapitre 012 représentent 31.53 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 2 030 000 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, pour 2014 le montant de la DGF était de 379 916 €, en 2015, 347 172 et en 2016, 310 237 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune

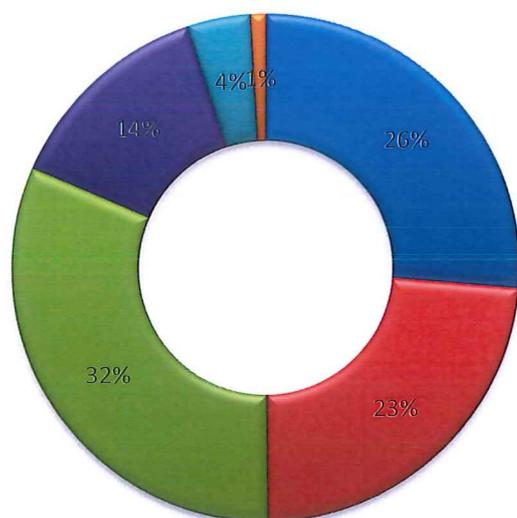
Les impôts locaux

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
(mentionner ici les montants perçus au titre des 3 dernières années)

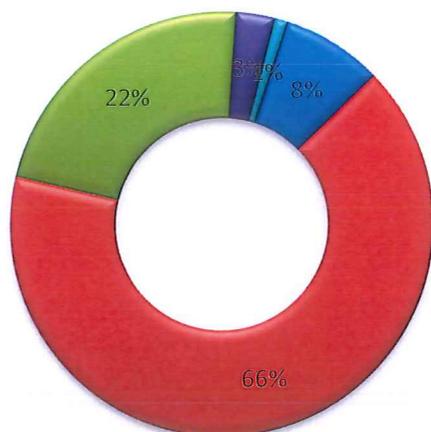
Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement - Dépenses 2017



- Virement à la section d'investissement - 533 000 €
- Charges à caractère général - 475 000 € pour énergie, entretien, télécommunications, assurances ..
- Charges de personnel - 640 000 €
- Charges de gestion courante - 275 000 € pour indemnités élus, service incendie, subvention aux associations
- Charges imprévues ou opérations d'ordre - 97 000 €
- Charges financières - 10 000 €

Section de fonctionnement - Recettes 2017



- Résultat reporté de 2016 - 157 000 €
- impôts et taxes - 1 345 000 €
- Dotation de fonctionnement - 455 000 €
- Autres produits -58 000 € des concessions de cimetière, droits de place, location de salles
- Produits exceptionnels - 15 000 €

b. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

- . Taxe d'habitation : 7.76 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 9.31 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 28.40 %

Pour 2017, le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 776 774 €

c. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

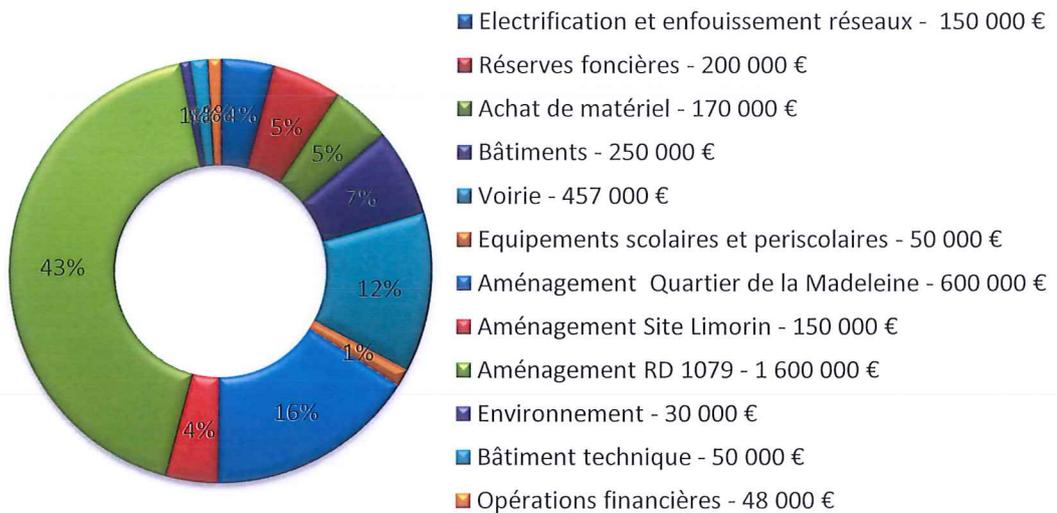
Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues

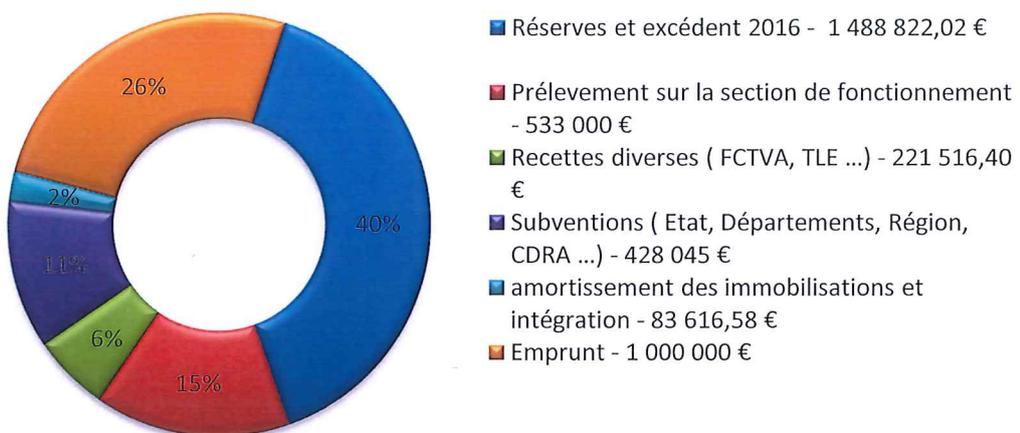
en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Section d'investissement - Dépenses 2017



Section d'investissement - Recettes 2017



d. Les données synthétiques du budget - Récapitulatif

Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement 2016 / population = 430.37 € / habitant

Recettes réelles de fonctionnement 2016 / population = 578.78 € / habitant

Produit des impositions directes 2016 / population = 208.28 € / habitant

Etat de la dette

Jusqu'à ce jour, l'état de la dette était à zéro. Notre commune n'ayant aucun emprunt.

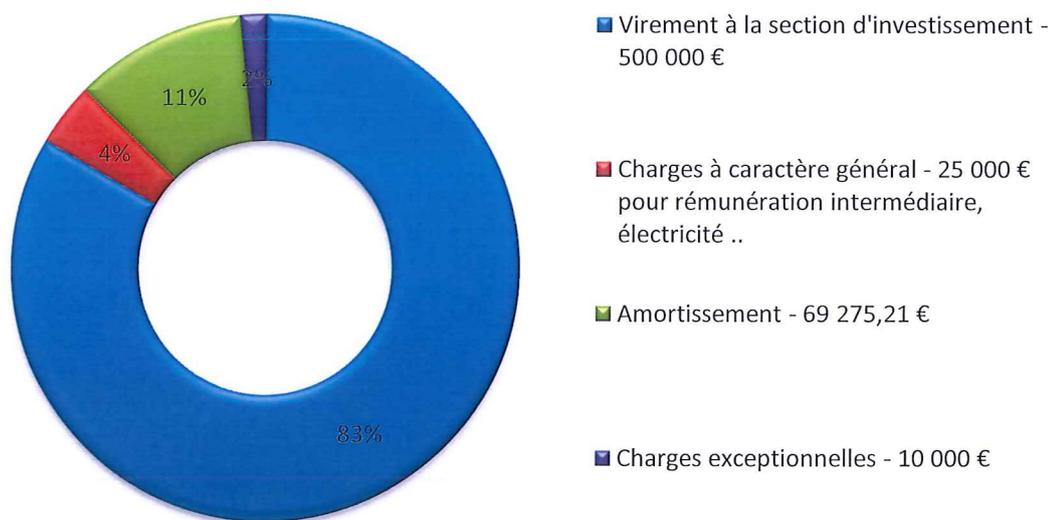
II. Le Budget Assainissement

Le budget 2017 a été voté le 07 avril 2017 par le conseil municipal.

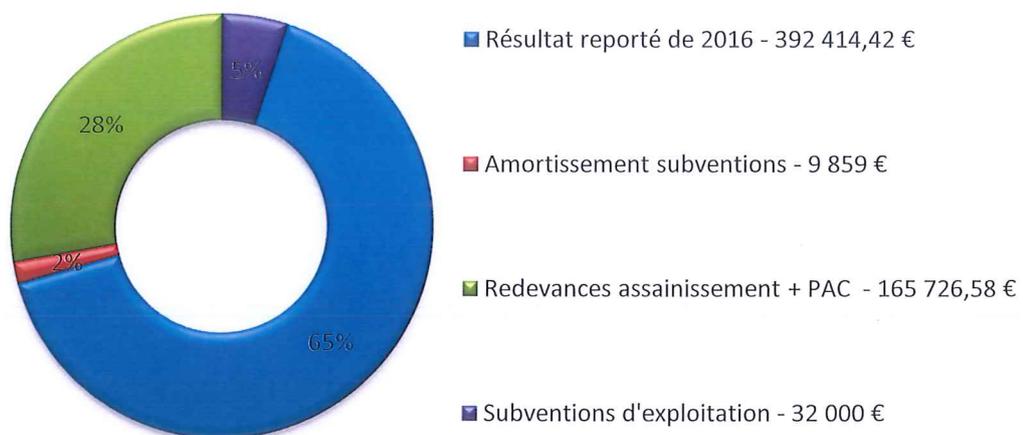
a. La section de fonctionnement

Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement - Dépenses 2017



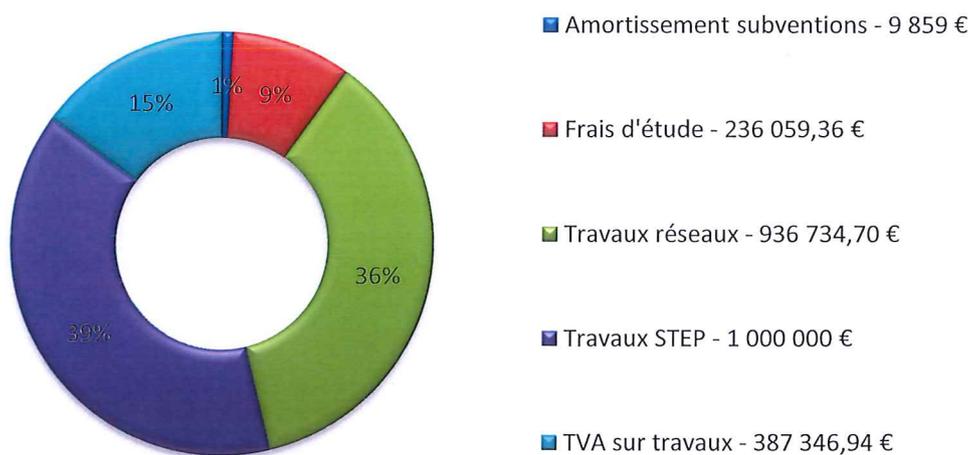
Section de fonctionnement - Recettes 2017



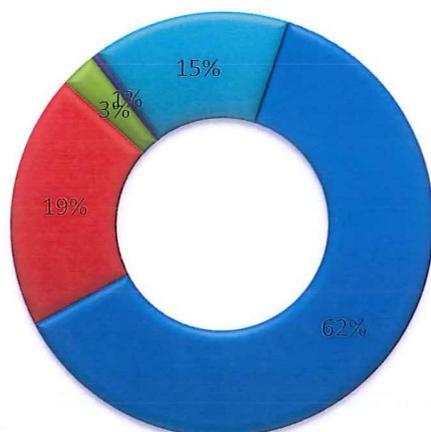
b. La section d'investissement

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Section d'investissement - Dépenses 2017



Section d'investissement - Recettes 2017



- Réserves et excédent 2016 - 1 596 377,35 €
- Prélevement sur la section de fonctionnement - 500 000 €
- Amortissement travaux - 69 275,71 €
- Subventions - 17 000 €
- récupération TVA - 387 346,94 €

Principaux projets pour les années à venir

Travaux sur les réseaux

Réhabilitation de la Station d'épuration

Fait à REPLONGES, le 10 avril 2017

Le Maire,



Bertrand VERNOUX